
Programme de Formation

Opérateur de chantier amiante sous-section 4 formation préalable

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse aux **opérateurs intervenant sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante**.

Le document précise qu'une **bonne maîtrise du français est fortement recommandée**.

La capacité d'accueil est limitée à **4 à 8 stagiaires maximum** selon les indications figurant dans le programme.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier les opérations spécifiques de son activité pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Il saura appliquer les procédures recommandées pour intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante, respecter le mode opératoire visant à protéger les salariés et les tiers, et gérer les déchets amiante dans le cadre d'une intervention.



Description

Opérateur de chantier amiante sous-section 4 (formation préalable)

Formation initiale dispensée **uniquement en présentiel**, d'une durée de **2 jours, soit 14 heures**. Cette certification est valable **36 mois en entreprise** et ne peut être délivrée que par des organismes de formation habilités par l'**INRS** et la **CARSAT**.

La formation s'adresse à des opérateurs intervenant sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante. Le groupe est limité à **4 à 8 stagiaires maximum** selon les indications du document. Une maîtrise du français est fortement recommandée.

Partie théorique : l'amiante, ses caractéristiques, ses propriétés et ses effets sur la santé ; les exigences de la réglementation, notamment l'interdiction de l'amiante, la prévention du risque amiante, les dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition, ainsi que les droits individuels et collectifs.

Identification de l'amiante : produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante, méthodes de repérage des matériaux et traitements possibles.

Procédures et techniques d'intervention : procédures de contrôle, conduite à tenir dans les situations d'urgence ou dans toute situation anormale, ainsi que les règles à appliquer pour intervenir en sécurité sur des matériaux contenant de l'amiante.

Équipements de protection : rôle des équipements de protection collective, limites d'efficacité des EPI,

HD Formation – 68 Boulevard Jules Durand - La Fonderie, 76600 Le Havre – 02 35 20 85 37 – secretariat@hdformation.fr – <https://www.hdformation.fr/>

SIRET : 488 524 406 00052 – RCS Le Havre – Code APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04107 76 auprès du préfet de Seine-Maritime



durée de port des équipements de protection respiratoire, vérification et détection des dysfonctionnements des EPC et EPI.

Partie pratique : exercices pratiques d'évaluation des risques liés à l'intervention, mise en œuvre des principes de prévention, gestion de l'élimination des déchets amiantés, réaction en cas d'incident ou d'accident, et mise en œuvre des modalités de restitution de zone après intervention.

Le déroulé pédagogique alterne apports théoriques et mise en situation pratique. Avant de démarrer la formation, le formateur organise un tour de table afin de se présenter, de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et, si nécessaire, d'adapter le déroulé pédagogique. L'ensemble du stage est conduit selon un plan précis permettant d'aborder la totalité des points du programme.

En cas de difficulté d'assimilation, le formateur réexplique ou mobilise d'autres supports pédagogiques, comme des schémas ou des analogies. À la fin de chaque journée, un bilan est réalisé. Le document précise également que la formation se déroule sur une **plateforme pédagogique représentative de différents métiers**, intégrant des équipements de protection individuelle et collective, et adaptée aux **3 niveaux de risques**.

Le programme mentionne enfin que cette formation fait l'objet d'une évaluation des acquis théoriques et pratiques en fin de formation, conformément aux exigences réglementaires applicables, ainsi que d'une mesure de la satisfaction des stagiaires sur l'organisation, les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes, moyens et supports utilisés. Aucun support post-formation n'est prévu.

Le document indique également, de manière administrative, que l'employeur doit déclarer au médecin du travail le risque d'exposition à l'amiante afin de permettre au salarié de bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée. Pour satisfaire aux exigences de prérequis réglementaires, un document médical doit être fourni en amont de la formation, au plus tard le matin du jour 1 : soit un **avis d'aptitude médicale au poste de moins de 4 ans**, signé par un médecin du travail, soit une **attestation de suivi individuel de l'état de santé de moins de 2 ans**, délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire organisée dans le cadre d'une SIR et validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail.



Prérequis

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

L'employeur doit déclarer au médecin du travail le risque d'exposition à l'amiante lié à l'activité professionnelle du salarié afin de permettre la mise en place d'une **surveillance individuelle renforcée**.

En amont de la formation, et **au plus tard le matin du jour 1**, un document médical doit être fourni pour satisfaire aux exigences réglementaires : soit un **avis d'aptitude médicale au poste de moins de 4 ans** signé par un médecin du travail, soit une **attestation de suivi individuel de l'état de santé de moins de 2 ans**, délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire SIR et validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail.



Modalités pédagogiques

La formation est dispensée **en présentiel**, selon une progression structurée et adaptée au groupe. Le formateur réalise un tour de table initial afin de se présenter, de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'ajuster, si besoin, le déroulé pédagogique.

La pédagogie repose sur une **alternance d'exposés, d'échanges, d'études de cas et de mises en situation pratiques**. En partie théorique, les apports sont présentés à l'aide d'un PowerPoint projeté et enrichis d'interactions et de retours d'expérience entre le formateur et les stagiaires.

En partie pratique, le formateur réalise une démonstration commentée de l'ensemble des gestes et séquences du programme, puis les stagiaires s'exercent à tour de rôle sur des points précis. Les erreurs sont corrigées en direct et, si nécessaire, le formateur reformule les explications à l'aide de schémas, d'analogies ou d'autres supports adaptés.

La formation comprend également un bilan en fin de journée afin de consolider les acquis et de vérifier la bonne compréhension des contenus abordés.



Moyens et supports pédagogiques

Les supports pédagogiques utilisés comprennent un **PowerPoint** détaillant les différentes étapes du programme, projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur.

La formation s'appuie également sur des **échanges d'expériences**, des **études de cas**, des **schémas** et, pour la partie pratique, sur une **plateforme pédagogique représentative de différents métiers** ainsi que sur des équipements de protection individuelle et collective adaptés aux différents niveaux de risque.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée **en fin de formation**, conformément aux exigences des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012, en vue de la délivrance de l'**Attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier »**.

La formation est sanctionnée par un **certificat de réalisation individuelle de fin de formation**. Le renouvellement de l'attestation de compétence est imposé **tous les 3 ans**.

Le dispositif comprend également une mesure de la satisfaction globale des stagiaires concernant l'organisation, les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.



Informations sur l'admission

L'admission est conditionnée à la transmission, en amont de la formation ou au plus tard le matin du jour 1, du document médical requis au titre des obligations réglementaires liées au risque amiante.

La formation étant réservée à des organismes habilités par l'**INRS** et la **CARSAT**, l'inscription doit s'effectuer dans ce cadre de conformité réglementaire. Pour toute situation particulière, notamment en cas de handicap ou de difficulté spécifique, il est recommandé de prendre contact avec l'organisme le plus tôt possible afin d'adapter les conditions d'accueil.



Informations sur l'accessibilité

En cas de situation de handicap ou de difficulté particulière, le document demande de prendre contact avec l'organisme de formation **au plus tôt** afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'adaptation de l'accueil et, si besoin, des conditions de formation.

Le programme mentionne explicitement la volonté d'adapter le parcours lorsque cela est nécessaire, notamment à l'occasion du tour de table initial réalisé par le formateur avant le démarrage de la formation.